

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Samedi 21 mars 2026****CONVOCATION**

Date : 17 mars 2026

Affichée le : 17 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 33

Votants : 33

Pouvoir : 0

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – Mme Carole BOULANGER – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – M. Julien DOLFI – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-03-04

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CCAS ET ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123 6 et R. 123 7 et suivants.

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite "loi 3DS".

Considérant que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire (président de droit), des membres élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, dans les deux mois de son renouvellement, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Considérant qu'avant de procéder à l'élection des membres du CCAS, le Conseil Municipal doit déterminer leur nombre.

Considérant qu'il est donc proposé au Conseil municipal de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **fixe**, en plus du Maire, à 16 le nombre total d'administrateurs du CCAS, selon la répartition suivante :
 - 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
 - 8 membres nommés par le Maire, parmi des personnes non membres du Conseil Municipal, conformément aux catégories prévues à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil Municipal,

- **procède** à l'élection des 8 membres élus :

Après appel à candidature, une seule liste de candidats s'est présentée, comportant les huit noms suivants :

Armelle CHAPALAIN – Carole LE BOUILLONNEC – Nathalie GEORGE-GOURET – Alphonse PAGNON – Nadège FAUL – Gaëlle LAZENNEC – Laurent MOLVOST – Edwin LEGRIS.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 33
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Liste des membres élus ayant pour tête de liste Armelle CHAPALAIN : trente-trois voix – 33 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

Armelle CHAPALAIN – Carole LE BOUILLONNEC – Nathalie GEORGE-GOURET – Alphonse PAGNON – Nadège FAUL – Gaëlle LAZENNEC – Laurent MOLVOST – Edwin LEGRIS.

Pour extrait certifié conforme,


Sébastien PONIATOWSKI

Le Maire,

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT